

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Sécurité, Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
Service de l'Administration Générale
1 33 72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Convention avec l'UGAP portant sur les prestations de gardiennage du site d'Arenc.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis le 15 janvier 2018, le gardiennage du site d'Arenc sis 4, boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arenc, 13002 Marseille est assuré par l'Union des Groupements d'Achats Publics UGAP dans le cadre d'une convention dont le montant annuel du dispositif de base est estimé à 587 561,18 €HT.

Les prestations consistent à assurer la protection des personnes et des biens 24h/24, 7 jours sur 7, sous forme d'un dispositif de base et de prestations ponctuelles.

Cette convention arrivant à son terme le 30 novembre 2020, et son exécution ayant donné satisfaction, il est proposé une reconduction de celle-ci pour une durée de 24 mois.

Le montant minimum annuel HT du dispositif de base est estimé à 652 530,99 € HT, soit 783 037,19 € TTC. L'augmentation est liée à l'intégration d'un agent supplémentaire, précédemment appelé de manière complémentaire de façon récurrente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL